

COMMUNE DE MAXENT

Ille-et-Vilaine

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoir : 1

Absent : 1

L'an deux mil quinze, le 9 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2015

Présents : Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Audrey HIROU-ROBERT, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD.

Pouvoir : Patrice VINOUBE à Audrey HIROU-ROBERT

Absent : Thomas LE BRAS

Monsieur Michel CHASLES a été élu secrétaire de séance.

Sommaire

2015/082. Réhabilitation d'un ouvrage existant en bibliothèque : construction d'un pôle associatif avec réaménagement d'une place – Avenants. Page 2

2015/083. Aménagement d'une place et d'un espace barbecue. Page 2

2015/084. Demande d'appui en ingénierie publique auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2016. Page 3

2015/085. Taxe d'habitation : abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides. Page 3

2015/086. Taxe de raccordement. Page 4

2015/087. Mise en non-valeur. Page 4

2015/088. Budget communal : décisions modificatives n° 4. Page 4

2015/089. Bâtiments communaux. Page 5

2015/090. CAF : demande de subventions. Page 5

2015/091. Questions diverses. Page 5

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir : demande de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine pour l'espace jeunes et l'accueil de loisirs.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte l'ajout de ce point.

Communication des élus :

Monsieur le Maire informe que l'installation du bureau de vote dans la salle du conseil municipal a été bien perçue par les administrés qui sont venus voter les 6 et 13 décembre derniers.

Il informe les élus sur sa rencontre avec madame Cariou, de la police de l'eau, au sujet du Domaine des Hayes, de la vidange du décanteur à l'étang communal, de la fontaine des Rosays et de la zone artisanale. Concernant cette dernière une zone humide d'environ 1000 m² a été décelée. Une cuvette assez centrale sur l'ensemble des deux parcelles. La commune devra proposer une compensation de terrain pour la zone humide.

La date des vœux est fixée au dimanche 10 janvier 2016 à 11 heures, salle polyvalente.

Thierry Albert, adjoint à la voirie en agglomération, dresse un bilan des travaux réalisés à ce jour rue Pierre Porcher : bordures terminées, eaux pluviales reprises, modification de réseau, accès chez les particuliers.

Michel Chasles, adjoint aux bâtiments communaux, annonce que l'insert a été installé dans la salle communale du terrain des sports cette semaine.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2015 : adopté par 12 voix Pour et 2 Abstentions.

2015/082

**REHABILITATION D'UN OUVRAGE EXISTANT EN BIBLIOTHEQUE –
CONSTRUCTION D'UN PÔLE ASSOCIATIF AVEC REAMENAGEMENT D'UNE
PLACE - AVENANTS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux avenants concernant :

. lot n° 12 – Revêtement de sol – Entreprise MARIOTTE - avenant n° 1 :

plus-value de 681,04 €.

Rappel du marché initial : 17 643,39 € H.T.

Nouveau montant du marché : 18 324,43 € H.T

. lot n° 15 – Espaces Verts Clôtures – Brocéliande Paysage – avenant n° 1

plus-value de 524,85 €.

Rappel du marché initial : 14 377,95 € H.T.

Nouveau montant du marché : 14 902,80 € H.T

. lot n° 16 – Electricité – Entreprise PICARD - avenant n° 1 :

plus-value de 741,92 €

Rappel du marché initial : 24 839,21 € H.T.

Nouveau montant du marché 25 581,13 € H.T

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal par 12 voix Pour et 2 Abstentions valide l'avenant les avenants proposés.

2015/083

AMENAGEMENT D'UNE PLACE ET D'UN ESPACE BARBECUE

Monsieur le Maire explique que pour l'appel d'offres concernant l'aménagement d'une place et d'un espace barbecue, au 1 rue du Prélois, un marché passé selon la procédure adaptée a été effectué.

Les entreprises devaient remettre leur offre pour le 6 novembre 2015 à 17 h 00. La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 23 novembre 23 novembre pour l'ouverture des plis et le lundi 30 novembre pour la validation des entreprises qui vous sont proposées.

L'architecte a remis le rapport d'analyse des offres, et la commission a décidé de retenir les offres les mieux disantes. Les entreprises retenues sont :

Lot	Désignation des lots	Entreprises retenues	Montant H.T. des Travaux
1	V.R.D.	HOCHET T.P.	44 631,45 €
2	Gros Œuvre	VIGNON	4 879,92 €
3	Charpente	PAYOU	1 223,00 €
4	Couverture	PAYOU	1 761,02 €
	TOTAL H.T.		52 495,39 €
	T.V.A. 20 %		10 499,07 €
	TOTAL T.T.C.		62 99446 €

Monsieur le Maire précise qu'une voie douce est créée par une ouverture sur la place du roi Salomon.

- Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire le conseil municipal :
- par 12 voix Pour, 1 voix Contre, et 1 Abstention valide la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 30 novembre dernier,
 - par 14 voix Pour, sollicite une subvention du Conseil Départemental pour l'aménagement de la place et ce dans le cadre du bouclier rural,
 - par 14 voix Pour, sollicite une subvention du Conseil Régional, via le contrat de Pays/ Région pour l'aménagement de la place et ce dans le cadre de la dynamisation du centre bourg.

2015/084

DEMANDE D'APPUI EN INGENIERIE PUBLIQUE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différents projets que la commune a décidé de mener au cours des années à venir :

- aménagement du bourg
Dans cette perspective, il présente au conseil municipal l'offre d'ingénierie publique proposée par le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, telle que présentée dans le guide départemental de l'ingénierie publique, dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Développement Durable (C.O.D.D.). Il précise que des conseils peuvent être apportés par les services départementaux, essentiellement au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider les collectivités en amont de leurs projets de développement.

Compte tenu des projets communaux, des conseils peuvent être sollicités dans le cadre des fiches suivantes du guide départemental de l'ingénierie publique :

- fiche 4-31 du guide de l'ingénierie (accompagnement à l'élaboration de contrat d'objectif développement durable).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'appui des services départementaux, en amont de ces projets, et conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter les services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale, conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique, pour les projets suivants :

- aménagement du bourg

2015/085

TAXE D'HABITATION: ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Le conseil municipal peut par délibération instituer des abattements supplémentaires. Il est proposé qu'un abattement spécial à la base soit effectué en faveur des personnes handicapées ou invalides. Cet abattement ne pourra être applicable qu'à compter de l'année 2017.

L'abattement est de 10 %. Il concerne les personnes suivantes :

1. titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale ;
2. titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
3. personnes atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ;
4. titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
5. personnes qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui remplissent les conditions citées ci-avant aux 1 à 4.

Cet abattement n'est soumis à aucune condition de revenus. Une communication sera faite sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal.

- Après avoir pris connaissance le conseil municipal, à l'unanimité :
- décide d'appliquer pour la taxe d'habitation, un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides,
- fixe le taux d'abattement à 10 %,
 - charge monsieur le Maire de transmettre cette délibération aux services du Centre des Finances Publiques.

2015/086

TAXE DE RACCORDEMENT

Par délibération 97/083, en date du 15 décembre 1997, le conseil municipal a décidé de fixer un droit de raccordement pour les constructions nouvelles situées sur le passage du réseau d'assainissement et de fixer cette taxe de raccordement à 1 500,00 Francs.

Ce montant n'a pas été reconverti par délibération en Euros. Aussi il est demandé au conseil municipal de convertir la somme de 1 500,00 Francs en Euros, soit 228,67 € et d'arrondir le montant de cette taxe de raccordement à 229,00 € par branchement.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer la date de raccordement à 229,00 €.

2015/087

MISE EN NON-VALEUR

Deux titres émis pour des repas pris à la cantine municipale n'ont pu être recouverts, pour un montant de 13,00 € et de 16,25 € soit un total de 29,25 €. Le receveur municipal demande, suite à des poursuites sans effet et une somme inférieure au seuil de poursuite de mettre ce montant en non-valeur. Des crédits nécessaires sont inscrits en dépenses à l'article 6541 du budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de mettre en non-valeur la somme de 29,25 €.

2015/088

BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES N° 4

Le conseil municipal, sur proposition de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide par 12 voix Pour et 2 Abstentions, de procéder au vote de crédits supplémentaires et de virements de crédits suivants sur le budget communal de l'exercice 2015, à savoir :

Fonctionnement

Crédits supplémentaires

- **Dépenses** : Chapitre 012 : personnel communal + 14 750,00 €
(Article 6336 Centre de Gestion + 250,00 € ; article 6411 Personnel Titulaire + 1 500,00 € ; article 6413 Personnel Non Titulaire + 4500,00 € ; article 6451 URSSAF 4 750,00 € ; article 6453 Retraite 3 000,00 € ; article 6454 Pôle Emploi + 750,00 €)
Article 7391171 : Dégrèvement Jeunes Agriculteurs + 250,00 €
- **Recettes** : Chapitre 73 – Article 7381 : Taxe Additionnelle sur les Droits de Mutation + 15 000,00 €

Investissement

Virements de crédits

Dépenses

Article 2041582 - 241: Eclairage public « la Lande des Bois » + 10 000,00 €

Article 2315 – 241 : Eclairage public « la Lande des Bois » - 10 000,00 €

Crédits supplémentaires

Dépenses + 95 000,00 €

Article 2111 - 162: acquisition de terrains + 7 000,00 €

Article 2313 – 273 : Réhabilitation bâtiment + 85 000,00 €

Article 2315 – 158 : Aménagement trottoirs + 3 000,00 €

Recettes + 95 000,00 €

Article 10226 - OPFI : Taxe Aménagement + 3 000,00 €

Article 1323 – 233 : Subvention Voirie + 8 000,00 €

Article 1323 – 273 : Subvention Réhabilitation d'un bâtiment + 84 000,00 €

2015/089

BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire précise qu'il est envisagé de faire au cours de l'année 2016 des travaux de grosses réparations à la mairie, salle polyvalente. Travaux d'isolation du bâtiment mairie, accessibilité (portes d'entrée) ; les menuiseries salle du conseil municipal, à l'étage, à la salle polyvalente.

La commune peut prétendre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour les travaux à la mairie (travaux de rénovation thermique et transition énergétique des établissements recevant du public) à savoir un taux de 40 %. Le plancher de dépense est de 10 000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des personnes présentes, autorise le maire à consulter des entreprises d'isolation et de menuiseries pour ces travaux afin de valider la consultation en séance de janvier 2016.

2015/090

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Isabelle Couquiaud, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, présente à l'assemblée les dossiers de demande de subventions. Ces dossiers ont été préparés en collaboration avec la directrice de l'A.D.S.C.R.P.

Il est proposé de faire deux demandes de subvention. L'une pour l'aménagement de l'accueil de loisirs enfance et l'autre pour l'aménagement de l'espace jeunes situé au 1, rue du Prélois.

Après avoir entendu l'exposé de madame Couquiaud, le conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite une subvention d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, pour l'aménagement de l'accueil de loisirs enfance,
- sollicite une subvention d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, pour l'aménagement de l'espace jeunes situé au 1 rue du Prélois.

2015/091

QUESTIONS DIVERSES

Audrey Hirou-Robert, conseillère municipale, intervient :

- sur le dernier compte-rendu du conseil municipal et celui du conseil d'école les Gallo Peints, au sujet des Temps d'Activités Périscolaires. En mettant en parallèle les deux comptes rendus, il y a discordance. En effet le 1^{er} compte-rendu indique quelques points négatifs sur la communication avec l'école, tandis que le 2^{ème} souligne que tout se passe très bien et que l'utilisation de la BCD et de la salle de motricité n'est pas un problème.
- sur l'éclairage public du parking rue du Prélois. Le matin vers 7 h 40, les enfants et même les véhicules ne sont pas en sécurité en raison d'un manque de visibilité.
- sur le goûter à la garderie municipale pour les moyennes sections : certains prennent leur goûter à même le sol, les enfants boivent dans le même verre, d'où un problème d'hygiène.
-

Isabelle Couquiaud, adjointe aux affaires scolaires, indique que lors du conseil d'école elle ne fait pas de bilan des TAP. Le conseil municipal doit être informé avant toute communication extérieure. Les remarques faites, viennent des intervenants qui se sont manifestés lors de la réunion de bilan. (Exemple : salle de motricité fermée, si retard d'un groupe d'une poignée de minutes : porte de

l'établissement fermée). Au sujet du goûter à la garderie il sera prévu de communiquer aux parents de mettre avec le goûter une bouteille d'eau en plastique pour leur enfant.

Pour l'éclairage public, Thierry Albert, adjoint, étudiera une extension d'éclairage.

Didier Ridard, conseiller municipal, demande si le terrain situé près de la garderie municipale a été acheté à monsieur et madame Bougeard. Monsieur le Maire signale qu'une proposition a été faite par les vendeurs, suite à la dernière réunion du conseil municipal, qu'un échange a lieu avec leur notaire.

Dans l'ancienne garderie municipale, monsieur le Maire précise que deux lavabos ont été enlevés et gardés par la commune. Si des acquéreurs se présentent, un don leur sera demandé pour le CCAS Concernant la coupe de bois réalisée lors de l'abattage des arbres rue du Prélois, une vente pourrait être organisée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôt la séance.